

Enjeux conceptuels, problèmes techniques et questions d'intégration statistique à l'égard des indicateurs de l'égalité entre les sexes

Document de référence

de

Frank S. Jones, Ph.D. et Leroy O. Stone, Ph.D., F.R.S.A.
Direction des études analytiques, Statistique Canada

Table des matières

	Page
Introduction	183
Quels sujets les indicateurs de l'égalité entre les sexes doivent-ils couvrir?	183
À l'égard de quelles dimensions d'un sujet faut-il prendre des décisions?	184
Comment faut-il présenter les indicateurs?	195
Quels sont les obstacles techniques à surmonter pour mieux intégrer la sexospécificité aux principaux systèmes comptables?	196
En guise de conclusion	196
Bibliographie	197

Introduction

Le présent document présente un aperçu des enjeux afin d'offrir aux participants à l'atelier sur le thème IV des pistes de réflexion pouvant conduire à la proposition de moyens d'élaborer et de présenter des indicateurs de l'égalité entre les sexes. À l'origine, nous voulions rédiger un document de travail en bonne et due forme, dont les grandes sections seraient définies par les réponses aux questions générales suivantes :

- Quels sujets les indicateurs de l'égalité entre les sexes doivent-ils couvrir?
- À l'égard de quelles dimensions d'un sujet faut-il prendre des décisions?
- Comment faut-il présenter les indicateurs?
- Quels sont les obstacles techniques à surmonter pour mieux intégrer la sexospécificité aux principaux systèmes comptables?

Malheureusement, accaparés par l'organisation et la promotion du symposium, nous n'avions plus le temps de produire le document de travail envisagé. Néanmoins, il nous semblait essentiel de stimuler la discussion autour des enjeux techniques et conceptuels importants qui caractérisent tout le domaine des indicateurs de l'égalité entre les sexes. Le présent document renferme une série de notes visant à cerner certains de ces enjeux et, à l'occasion, à en illustrer des aspects précis. Nous avons organisé ces notes en fonction des questions générales énoncées ci-dessus.

Quels sujets les indicateurs de l'égalité entre les sexes doivent-ils couvrir?

L'examen de quelques publications statistiques sur les indicateurs de l'égalité entre les sexes révèle qu'il existe une grande variété de sujets et de variables connexes à l'égard desquels on peut définir ces indicateurs. Il existe aussi différentes façons de classer ces sujets. Voici *un* exemple parmi d'autres, tiré de notre examen de documents renfermant des indicateurs de l'égalité entre les sexes :

- Revenu, richesse et pauvreté
- Santé (physique, affective, spirituelle)
- Instruction (scolaire et non structurée)
- Travail rémunéré et non rémunéré
- Loisirs (temps passé seul, temps de sommeil et de repos et temps libre)

Les enjeux politiques et les priorités sociales relatives à l'équilibre des sexes devraient nous guider dans la classification des sujets en vue de la création d'indicateurs.

- Justice (agresseurs, victimes, décisions juridiques)
- Droits de la personne
- Pouvoir et contrôle
- Liberté et sécurité
- Autres sujets

Toutefois, il ne suffit pas de dresser une liste des sujets que pourraient couvrir les indicateurs de l'égalité entre les sexes à partir de la documentation existante. L'élaboration des indicateurs s'inscrit habituellement dans un cadre politique précis. Dans ce cas, la liste des sujets doit découler des décisions prises en réponse à certaines questions de base, dont les suivantes : À l'égard de quels aspects de l'organisation d'une société (la collectivité) et de quelles dimensions de l'évolution des hommes et des femmes au sein de la société visons-nous l'équilibre des sexes? Si des politiques doivent être définies par l'État et les entreprises concernant ces aspects et ces dimensions, où faut-il surtout concentrer les efforts et les ressources dont on dispose? Autrement dit, sur le plan stratégique, quelles sont les priorités parmi ces aspects et ces dimensions?

Nous devons aborder ces questions avant de dresser des listes de sujets (comme celle qui figure plus haut) en vue de la création d'indicateurs de l'égalité entre les sexes. À la lumière de nos réponses à ces questions de base, nous pouvons étudier une liste donnée et nous poser les questions suivantes : Quels sujets a-t-on omis? Quels sujets pourrait-on supprimer parce qu'ils sont moins pertinents à l'égard des politiques? Compte tenu des moyens limités dont on dispose pour la recherche-développement statistique et conceptuelle, quels indicateurs faut-il élaborer en premier lieu? Quelles classifications des sujets conviennent le mieux?

À l'égard de quelles dimensions d'un sujet faut-il prendre des décisions?

Apparemment simple, la question constituant le titre de la présente section recouvre des enjeux très complexes qu'il faut formuler explicitement afin de prendre des décisions collectives à leur égard. Voici une liste sélective de ces enjeux.

Quel genre d'égalité entre les sexes?

Quel *genre* d'égalité entre les sexes faut-il rechercher? Il y a notamment l'égalité des chances et l'égalité des résultats. Mais ces deux possibilités, qui ont fait couler beaucoup d'encre, ne représentent qu'une petite partie des réponses à la question.

Quel genre d'égalité entre les sexes faut-il rechercher: l'égalité des chances ou l'égalité des résultats?

Publié récemment, le document intitulé *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* soulève un autre aspect essentiel de la question concernant le genre d'égalité recherché. Souvent, l'adoption d'un objectif d'égalité entre les sexes suppose implicitement une norme de rendement ou de réalisation. Quelle est cette norme? Les hommes et les femmes ont-ils le même pouvoir sur la définition de cette norme? Si, à l'égard du rendement ou de la réalisation en question, il y a manifestement différentes échelles de valeurs culturelles masculines et féminines, l'une de ces échelles a-t-elle une influence déterminante sur la norme? Dans l'affirmative, est-ce là ce que nous voulons? Si tel n'est pas le cas, quelle est la norme qui découlerait d'une plus grande égalité entre les deux échelles de valeurs culturelles?

Or, « ce que nous voulons » ne doit pas laisser entendre qu'on peut arriver à des décisions collectives et à un consensus sans se heurter à beaucoup de difficultés et de tensions entre des parties ayant des intérêts opposés. Au contraire, il faut supposer que la réponse à « ce que nous voulons » découle d'un processus normal de concurrence politique entre groupes d'intérêts, qui peut souvent ressembler à une sorte de guerre froide.

Bref, un projet de création d'indicateurs de l'égalité entre les sexes masque, profondément enfoui, un ensemble de positions concernant le genre d'égalité qui importe. À une position donnée correspond souvent une norme de rendement, et la prédominance des échelles de valeurs culturelles masculines ou féminines dans la définition de cette norme peut alors avoir une incidence. Il convient, du moins périodiquement, de faire ressortir ces positions, ces normes et ces critères d'établissement de normes pour les examiner et pour en débattre. Le document *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* laisse d'ailleurs entendre qu'au Canada, cette démarche s'impose.

Quel niveau de détail spatial (géographique)?

À un extrême, des indicateurs porteraient sur des régions ou des groupes de régions infraprovinciales, par exemple toutes les régions métropolitaines de recensement d'une province, ou des régions rurales et urbaines. À l'autre extrême, on pourrait produire des indicateurs pour l'ensemble du Canada.

L'inégalité constatée dans un système régional est susceptible de disparaître à un niveau d'agrégation élevé (à cause de l'effet de la moyenne).

Il conviendrait peut-être de débattre des positions, des normes et des critères d'établissement des normes avant de décider lesquelles vont nous guider dans l'élaboration des indicateurs.

Un exemple de problème concernant le choix de la population de référence : mesurer les retombées de l'investissement dans les études sur les femmes et les hommes.

Quels points dans le temps et quelle fréquence?

En ce qui concerne la dimension temporelle, on peut envisager une fréquence annuelle, quinquennale ou occasionnelle. La durée minimale d'une série chronologique constitue aussi un aspect important.

À un extrême, on pourrait produire des indicateurs mensuels à partir de sources de données comme l'Enquête sur la population active. À l'autre extrême, on pourrait établir des indicateurs à chaque année de recensement.

Il serait peut-être possible de produire chaque année bon nombre d'indicateurs pour lesquels un niveau de détail infraprovincial n'est pas requis, parce que calculés à partir d'enquêtes annuelles ou plus fréquentes, à l'exception des enquêtes sur l'emploi du temps (1981, 1986, 1992, 1998) et de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (menée tous les deux ans depuis 1994).

Quel niveau de détail à l'égard de la sous-population?

Cette question soulève d'autres questions importantes en matière de programmes et de politiques qui touchent certains sous-groupes de la population, par exemple les personnes seules, les parents célibataires, certains groupes d'âge (enfants, personnes âgées), les immigrants, les groupes ethniques, les groupes linguistiques, les autochtones, etc.

Si nous prenons à titre d'exemple une sous-population négligée au chapitre des indicateurs de l'égalité entre les sexes, avons-nous besoin d'indicateurs spéciaux des écarts entre les filles et les garçons en ce qui concerne les résultats scolaires, notamment en mathématiques, les manifestations d'agression directe ou indirecte, la consommation de drogues, de tabac ou d'alcool, le civisme, la participation à l'instruction non structurée ou aux travaux ménagers? Grâce à la nouvelle Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, il est possible de produire une foule de nouveaux indicateurs, mais dans quelle mesure sont-ils importants par rapport aux autres sujets?

Quelle doit être la population de référence?

Le choix des groupes de référence se heurte à une difficulté lorsqu'on se demande si les hommes bénéficient plus que les femmes, ou inversement, d'une certaine expérience ou « opportunité ». Le problème se pose quand on détermine l'avantage uniquement en comparant un groupe qui a vécu cette expérience à un autre groupe qui ne l'a pas vécue (ou en comparant deux groupes qui ont vécu cette expérience à des degrés très différents).

Le groupe qui n'a pas vécu l'expérience, ou à peine, est le groupe de référence en ce qui concerne la mesure de l'avantage tiré de l'expérience. Si un sous-ensemble d'hommes est le groupe de référence servant à mesurer l'avantage chez les hommes et qu'un sous-ensemble de femmes est le groupe de référence servant à mesurer l'avantage chez les femmes, la mesure de l'écart entre les sexes au chapitre de l'avantage risque de donner des résultats très difficiles à interpréter. Il s'agit d'un problème important qui se pose chaque fois qu'on est porté à mesurer l'avantage en utilisant des groupes de référence de la manière que nous venons de décrire.

Pour illustrer ce problème, nous allons revenir sur notre comparaison entre les hommes et les femmes à l'égard des retombées de l'éducation sur le revenu. Au terme de cette comparaison, nous avons conclu que les résultats étaient trop difficiles à expliquer au public, et que deux questions restaient sans réponse : Lorsqu'on mesure les retombées de l'éducation et d'autres genres d'investissement, quelle doit être la population de référence? À qui appartient-il de répondre à cette question?

Notre problème s'est posé parce que le revenu moyen du groupe de référence féminin était très inférieur à celui du groupe de référence masculin. Si on ramène la difficulté à son expression la plus simple, lorsque des hommes et des femmes fortement scolarisés avaient des revenus à peu près semblables, l'avantage, mesuré selon la méthode des groupes de référence, était nettement plus grand pour les femmes. Et pourtant, c'était là, en partie, un produit statistique du choix des groupes de référence.

Dans le cas des retombées de l'investissement dans les études, notre analyse a montré que les femmes de toutes les provinces, pendant chacune des trois années étudiées, bénéficiaient de plus grandes retombées de l'investissement que les hommes. Mais, ce résultat était partiellement attribuable au choix de la population de référence. Les âges variaient entre 20 et 64 ans, et l'ensemble des femmes et des hommes ayant un revenu positif ont été compris dans les calculs.

La première estimation des retombées de l'investissement dans les études a été obtenue directement selon une méthode reconnue. On a estimé le revenu (rémunération et revenu tiré d'un travail autonome) des femmes et des hommes selon le nombre d'années de scolarité et l'expérience approximative du marché du travail¹. Plus précisément, on a calculé la première estimation en posant séparément, à l'égard des femmes et des hommes, l'équation suivante :

¹ Cette méthode est décrite dans Pasacharopoulos, G. (1987). The Cost-Benefit Model. Dans *Economics of Education Research and Studies*, p. 342-347. Oxford : Pergamon Press. Ouvrage publié sous la direction de George Pasacharopoulos.

En mesurant les retombées de l'investissement dans les études à l'aide d'une méthode reconnue, nous en venons à la conclusion que l'indicateur est un indicateur trompeur.

Les différences entre les hommes et les femmes quant à l'expérience de travail, aux études et aux interruptions de carrière affectent davantage les femmes moins instruites que les femmes fortement instruites.

$$\ln Y = a + bS + cE + dE^2 \text{ (au carré)}$$

où $\ln Y$ est le logarithme naturel du revenu d'une personne, S est le nombre d'années de scolarité et E est le nombre approximatif d'années d'expérience du marché du travail. E est égal à l'âge, moins le nombre d'années de scolarité, moins six, âge auquel on suppose qu'une personne commence à fréquenter l'école.

Le coefficient b estimé était alors la variation en pourcentage estimée du revenu, résultant d'une augmentation d'un an de la scolarité : le taux estimé des retombées de l'investissement dans les études. Pour l'année 1994 et pour l'ensemble du Canada, ce taux s'est chiffré à 0,34 (ou 34 %) chez les femmes et à 0,162 (16,2 %) chez les hommes.

On a défini l'indicateur de l'égalité entre les sexes comme étant le ratio du coefficient b estimé selon l'équation appliquée aux femmes (pour l'année et la province ou le territoire donnés) au coefficient b de l'équation correspondante appliquée aux hommes. Ce ratio a été $0,34/0,162 = 2,1$, ce qui signifie que les retombées estimées de l'investissement dans les études chez les femmes étaient un peu plus du double de celles enregistrées chez les hommes.

Nous avons pensé que les estimations étaient trop élevées dans le cas des femmes parce que la méthode ne tenait pas compte du revenu particulièrement faible de certaines femmes dû au fait qu'elles ont des enfants d'âge préscolaire. Nous avons donc modifié la méthode pour tenir compte de ces deux situations familiales, en ajoutant à l'équation présentée plus haut les deux variables suivantes :

$LPARENT = 1$ si l'enquêté est un parent célibataire, et 0 dans le cas contraire;

$CHILDLE6 = 1$ si la famille de l'enquêté compte des enfants de six ans ou moins, et 0 dans le cas contraire.

Pour l'ensemble du Canada, le coefficient b modifié, calculé après l'ajout de ces deux variables au modèle, s'est chiffré à 0,302 chez les femmes et à 0,159 chez les hommes. L'indicateur défini, soit le ratio des coefficients b , est devenu $0,302/0,159 = 1,9$, ce qui signifie que les retombées estimées chez les femmes étaient un peu moins du double de celles enregistrées chez les hommes.

La faible baisse de l'indicateur laisse supposer que d'autres facteurs tendent à augmenter le taux estimé des retombées chez les femmes plus que chez les hommes. Vella² propose une interprétation fondée sur la notion de capital humain.

Selon une autre explication, l'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes serait surtout dû à la discrimination qu'exercent les employeurs, les collègues de travail ou les préférences des consommateurs : « Ces vastes écarts salariaux découlent de la ségrégation sexuelle qui persiste dans le travail, la rareté des promotions chez les femmes et les écarts dans le respect accordé aux hommes et aux femmes [...] À cause de l'inégalité des chances d'emploi, les femmes occupent une proportion démesurément restreinte des emplois intéressants, ceux qui permettent à une personne de s'épanouir et d'avancer » [traduction libre]³. En outre, les femmes reçoivent moins de formation parrainée par l'employeur que les hommes⁴. Si la discrimination s'exerce surtout contre les femmes moins instruites (parce qu'elles sont moins capables de réclamer un traitement équitable ou que leur pouvoir de négociation est plus faible, ou parce que leur employeur et leurs collègues sont moins sensibles aux questions d'équité), elle contribuerait elle aussi au taux plus élevé des retombées de l'investissement dans les études chez les femmes que chez les hommes.

Selon la documentation existante⁵, certains facteurs peuvent expliquer le niveau plus élevé des retombées de l'investissement dans les études chez les femmes. Plusieurs de ces facteurs ne sont pas pris en compte dans notre méthode modifiée, en particulier l'expérience de travail et l'interruption de carrière.

Expérience : L'expérience de travail est plus longue chez les hommes, ce qui explique en partie leur taux de rémunération plus élevé. Lorsqu'on manque de données sur l'expérience de travail, l'âge actuel ou l'âge depuis la fin de la scolarité est utilisé, quoique cette donnée ne mesure que l'expérience approximative. On suppose alors qu'il n'y a eu aucune interruption du travail rémunéré depuis la fin des études et que les années de scolarité ont été ininterrompues. Ces deux hypothèses ont habituellement moins de poids dans le cas des femmes, du fait surtout

L'exemple des différences de gains entre les femmes et les hommes illustre le problème du choix du groupe de référence.

² Vella, F. (1993). Gender Roles, Occupational Choice and Gender Wage Differential. *The Economic Record*, 69 (207): 382.

³ Bergman, B.R. (1989). Does the Market for Women's Labor Need Fixing. *Journal of Economic Perspectives*, 3 (1): 43-60.

⁴ *Ibid.*, p. 45.

⁵ On trouve une étude de ces facteurs, entre autres, dans Gunderson, M. (1989). Male-Female Wage Differentials and Policy Responses. *Journal of Economic Literature*, XXVII : 46-72.

que certaines cessent de travailler pour élever des enfants. Habituellement, on ne dispose pas de mesure directe de l'expérience. Le rapport entre l'âge et le revenu n'est pas linéaire : le revenu augmente avec l'âge jusqu'à un certain point, puis se stabilise ou diminue. Le changement de sens de cette courbe, ainsi que sa hauteur, varient selon le niveau d'instruction et le sexe.

Interruption de carrière : Les femmes sont beaucoup plus portées que les hommes à interrompre leur carrière pour des raisons familiales (habituellement pour s'occuper de jeunes enfants). Pendant leur absence, elles peuvent manquer des occasions de promotion et de formation et perdre certaines compétences professionnelles. On considère donc qu'une interruption de carrière entraîne, lors du retour au travail dans un poste rémunéré, un taux de rémunération inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence d'une interruption de carrière. Les femmes peu scolarisées sont habituellement beaucoup plus portées à quitter le marché du travail pour des raisons familiales que les femmes fortement scolarisées. Pour cette raison, les retombées de l'investissement dans les études sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes.

D'autres études font état de plus grandes retombées de l'investissement dans les études chez les femmes que chez les hommes lorsqu'on utilise les méthodes courantes. Au cours d'un examen approfondi de la documentation existante, un auteur a relevé le même constat en Allemagne, au Brésil, en Colombie, en Grèce et en Nouvelle-Zélande⁶, à quelques exceptions près. « En fait, écrit l'auteur de cette étude, ces résultats n'ont rien d'étonnant puisque ce n'est pas le revenu absolu des hommes et des femmes que l'on compare en calculant le taux des retombées, mais le revenu absolu des femmes plus instruites et moins instruites. » [traduction libre]

Le choix de femmes moins instruites comme groupe de référence servant à mesurer les retombées de l'éducation des femmes risque donc d'être très controversé. *Quelle doit être la population de référence à l'égard de cet indicateur?*

Un exemple de comment tenir compte de la composition différente des populations masculine et féminine au moment de comparer les revenus moyens.

La sélection du groupe de référence pose un autre problème important. La mesure qu'on obtient pour les femmes et pour les hommes à l'égard d'une variable donnée, dont le revenu est un excellent exemple, peut dépendre grandement de la composition des groupes de femmes et d'hommes étudiés. Comme certains aspects de la composition influent sur le résultat, les statisticiens sont portés à maintenir ces aspects constants lorsqu'ils

⁶ Pasacharopoulos, G. (1973). *Returns to Education: An International Comparison*, p. 68-69. San Francisco: Jossey-Bass.

comparent les hommes aux femmes. Dans le cas du revenu, les statisticiens ont pris l'habitude de considérer les employés à temps plein toute l'année pour mesurer l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Toutefois, il s'agit, en fait, du choix délibéré d'un groupe de référence en particulier.

Or, si les femmes sont relativement moins nombreuses que les hommes à travailler à temps plein toute l'année à cause de certains phénomènes sociaux, nous ne pouvons comprendre, ni même observer, l'incidence de ces phénomènes sur la situation économique des femmes si nous limitons nos analyses aux employés à temps plein toute l'année. Cette restriction devient alors plus qu'un expédient statistique. Avant même que nous commençons l'analyse, elle acquiert la force d'un paradigme, elle devient une lentille qui filtre certaines catégories de facteurs jugés non pertinents. Dans quelle mesure les femmes, les hommes et la société sont-ils bien servis par ce genre de paradigme ou de choix des groupes de référence? La réponse à cette question risque de nous entraîner rapidement dans le domaine de l'idéologie.

Bref, les décisions concernant le groupe de référence à retenir ont un effet déterminant sur la nature de l'indicateur produit et sa variation dans le temps. Nous en venons donc à la question suivante : À qui, ou à quel groupe ou organisme, incombe-t-il de prendre ces décisions et de les défendre publiquement au besoin? Ou encore, est-il préférable de rechercher un consensus parmi les groupes d'intérêts ou de laisser la décision se dégager de la concurrence entre ces groupes?

En quoi devrait consister la mesure de l'égalité?

Si l'on s'entend sur la variable à observer pour mesurer l'égalité entre les sexes et sur les groupes de référence pertinents, il reste encore une grande diversité de choix à faire parmi les propriétés mathématiques et statistiques de l'indicateur. Cette diversité nous entraîne dans un contexte où différentes formules peuvent donner différentes variations d'un groupe de population à l'autre, ou dans le temps au sein d'un même groupe de population. Malheureusement, les indicateurs risquent ainsi de montrer ce que nous voulons qu'ils montrent.

Par exemple, dans la publication *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes*, nous avons voulu tenir compte de la composition différente des populations masculine et féminine au moment de comparer les revenus moyens. Il nous a fallu rejeter la démarche consistant à choisir des groupes de référence particuliers, comme les employés à temps plein toute l'année caractérisés par une profession et une composition familiale spécifiques.

La méthode que nous avons choisie s'inspirait de la technique de la normalisation directe en démographie. L'exemple qui suit permet de l'expliquer très simplement.

La prise en compte de ces concentrations spéciales de femmes peut être illustrée par l'un des facteurs : l'âge. Dans les groupes d'âge plus avancés, la proportion de femmes est plus élevée que celle des hommes.

Par exemple, nous répartissons l'âge en 10 catégories et nous calculons le revenu moyen des femmes de chaque catégorie. Nous faisons la somme de ces 10 moyennes et nous la divisons par 10. Le résultat correspondrait au revenu moyen global des femmes si les femmes étaient réparties également entre les 10 catégories.

Procédons de même pour les hommes. Nous disposons ainsi de deux moyennes, soit une par sexe, qui supposent que chaque sexe compte une population répartie également entre les 10 catégories d'âge.

Calculons maintenant le ratio de la moyenne féminine à la moyenne masculine pour obtenir un nouvel indice « rajusté » de l'égalité entre les sexes. En réalité, les hommes et les femmes n'étant pas répartis également sur les 10 catégories d'âge, ce nouvel indice est un nombre artificiel. *Toutefois, la différence entre ce nouvel indice et le premier indice calculé (non rajusté) permet d'évaluer dans quelle mesure l'écart entre les sexes serait comblé si les populations masculine et féminine étaient toutes deux réparties également entre les 10 catégories d'âge.*

Ce calcul vise à vérifier jusqu'à quel point certaines différences de répartition entre les populations masculine et féminine influent sur l'écart entre les sexes révélé par l'indice non rajusté.

La seule différence entre cet exemple et la méthode employée dans le rapport sur les *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* est le nombre de variables. Dans le rapport, nous avons utilisé simultanément cinq variables : l'âge, la profession, le niveau d'instruction, la situation vis-à-vis de l'activité et la présence de jeunes enfants.

Ayant réparti ces cinq variables entre des nombres choisis de catégories, nous avons effectué le même genre de calcul que celui mentionné dans l'exemple ci-dessus. Mais maintenant, au lieu de 10 catégories d'âge, nous avons jusqu'à 1 536 catégories (soit le produit de 4 multiplié par 16 par 4 par 3 par 2). Toutefois, nous n'avons retenu que les catégories où le revenu moyen n'est pas nul. Ainsi, dans une région qui ne compte que 800 catégories (sur une possibilité de 1 536) où le revenu moyen n'est pas nul, nous additionnons les catégories et nous divisons le résultat par 800.

En fait, les valeurs de l'indice « rajusté » supposent que les populations de femmes (ou d'hommes) sont toutes réparties également sur les catégories choisies des variables énumérées *toutes considérées simultanément*, à condition de ne retenir que les catégories qui comptent effectivement des personnes. Lorsque nous affirmons avoir « égalisé les répartitions » des hommes et des femmes pour calculer les valeurs de l'indice rajusté, c'est de ce genre d'égalisation qu'il est question.

L'indice rajusté est donc un nombre artificiel. En soi, il n'a pas de réelle signification. La différence par rapport à l'indice non rajusté permet d'évaluer approximativement et rapidement dans quelle mesure l'écart entre les sexes serait comblé si les hommes et les femmes étaient « répartis également » à l'égard des variables énumérées plus haut.

Nous voulons souligner ici que notre façon de tenir compte des diverses répartitions des populations d'hommes et de femmes pour certaines variables de composition est très différente des méthodes de régression multiple employées couramment dans les ouvrages économiques. Ces auteurs considèrent le sexe comme une variable parmi bien d'autres dans un modèle de régression et cherchent à déterminer le coefficient du sexe lorsque toutes les autres variables sont maintenues constantes. Telle est l'idée générale.

Le point sur lequel nous voulons insister, c'est que nous aurions pu dégager différents modèles des variations de la mesure de l'égalité entre les sexes selon les propriétés mathématiques et statistiques des méthodes utilisées pour tenir compte de la composition différente de la population sur le plan du sexe.

Nous devons également tenir compte de l'éternel problème du choix arbitraire des coefficients de pondération dans les indices. La mesure de l'équilibre des sexes dans le régime de travail, qui a été élaborée pour les *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes*, en est un exemple éloquent. Cette mesure est décrite ci-dessous.

Pour simplifier les choses, nous avons utilisé un indice d'équilibre fondé sur les indices du travail rémunéré et du travail non rémunéré. Appelons l'indice du travail rémunéré « ITR » et l'indice du travail non rémunéré, « ITN ». On obtient l'indice d'équilibre en appliquant la formule suivante :

$$[0,5 * \text{Abs}(1 - \text{ITR}) + 0,5 * \text{Abs}(1 - \text{ITN})]$$

où « Abs(x) » représente la valeur absolue de x. Ainsi, « Abs(1-ITR) » représente la valeur absolue de un moins l'indice du travail rémunéré. Comme chaque indice (ITR et ITN) peut être inférieur ou supérieur à 1, la

fonction $Abs(x)$ permet de faire abstraction du sens dans lequel l'indice s'écarte de 1 (position d'équilibre complet). L'indice d'équilibre fait simplement la moyenne des deux écarts; il s'agit d'une mesure sommaire de l'écart entre les sexes à l'égard du *régime* de travail, complément important de la même mesure à l'égard de la *charge* de travail.

Comme les évaluations du marché portent sur le travail rémunéré et excluent le travail non rémunéré, alors que celui-ci est aussi essentiel à la cohésion et au bien-être social que celui-là, une différence marquée dans le *régime* de travail, révélée par l'indice d'équilibre, a des conséquences importantes en matière de politique. On peut utiliser l'indice d'équilibre pour juger si, avec le temps, les régimes de travail progressent ou régressent au chapitre de l'équilibre des sexes.

Les charges de travail totales étant extrêmement semblables chez les hommes et chez les femmes, l'équilibre des sexes à l'égard du *régime* de travail constitue vraiment l'enjeu essentiel de l'amélioration de la situation des femmes. La politique peut viser à redresser l'équilibre ou à rendre plus comparables les systèmes d'évaluation du travail au sein des deux domaines, ou les deux.

Il est évident que la structure mathématique de l'indicateur et les coefficients de pondération utilisés ont fait l'objet d'un jugement professionnel. Il est possible que la modification des aspects structurels de la mesure ou des coefficients de pondération donne lieu à des modèles de variations différents.

Une mesure globale de l'égalité entre les sexes?

Convient-il de rechercher une mesure sommaire (ou globale) à l'égard de l'égalité entre les sexes, par exemple sur le modèle du PIB? Nous posons cette question au cas où les participants au symposium seraient intéressés à l'aborder.

Faut-il utiliser des indicateurs perceptifs ou subjectifs pour compléter les indicateurs objectifs?

Cette question est très importante. Pour interpréter des indicateurs objectifs, il faut souvent que des « spécialistes » portent un jugement sur la situation des gens auxquels les mesures s'appliquent. L'appréciation faite par ces spécialistes risque d'être fort différente du tableau qui se dégage lorsqu'on demande aux gens comment ils perçoivent leur situation.

Par exemple, faut-il produire des indicateurs qui feraient ressortir les écarts entre les femmes et les hommes au chapitre de la satisfaction à

l'égard de divers aspects de leur vécu? Ces aspects pourraient comprendre la sécurité perçue lorsqu'on marche seul(e) le soir, la satisfaction perçue à l'égard du revenu (pour compléter un indicateur objectif de l'égalité entre les sexes à l'égard du revenu, par exemple) ou le sentiment général de bonheur ou de bien-être.

Comment faut-il présenter les indicateurs?

Quels renseignements faut-il fournir sur les données de base et sur la conception des indicateurs?

On a souvent besoin de renseignements sur l'enquête et l'échantillon, la définition des sous-populations, les formules et les méthodes d'élaboration des indicateurs afin de bien comprendre ce qu'un indicateur mesure et pourquoi il montre un certain modèle de variations. La présentation de ces renseignements devrait aller de soi. En pratique, toutefois, peu de spécialistes sont en mesure d'interpréter ces renseignements. Il y a donc de grands efforts à déployer afin de rendre le processus d'élaboration des indicateurs plus transparent et compréhensible pour le public.

Faut-il produire des indicateurs utilisant d'autres données ou méthodes afin de compléter les indicateurs principaux, quitte à produire des renseignements contradictoires ou déroutants?

Dans certains cas, diverses données ou méthodes donnent des résultats différents qui laissent planer un doute sur la validité de l'indicateur choisi. Dans d'autres cas, les résultats sont uniformes. L'interprétation des résultats de différents indicateurs risque de poser de graves problèmes. Quel type de notes d'interprétation faut-il fournir avec les indicateurs?

Faut-il résumer la documentation relative aux déterminants de l'indicateur afin de faciliter l'interprétation des résultats et de contribuer à la définition des politiques et des programmes?

Dans le cas de l'inégalité entre les sexes à l'égard du revenu, il existe une abondante documentation concernant les causes de cette inégalité ou de sa persistance. Il y a souvent des théories opposées qui ont des répercussions très différentes sur la politique gouvernementale. Faut-il résumer cette documentation en vue d'aider le décideur et l'analyste à interpréter les résultats? Ces explications risquent-elles plutôt d'embrouiller la question?

Quand faut-il enquêter sur les raisons d'une variation des indicateurs et signaler ces raisons?

Lorsque les indicateurs évoluent dans un sens opposé à celui attendu par les décideurs, il peut être impératif de se pencher sur les causes des

variations. Cette analyse est également nécessaire lorsque les indicateurs évoluent dans le sens prévu, mais pour des raisons qui sont contraires à l'opinion généralement reçue, qui sont mal comprises ou qui risquent d'être contestées. En général, une analyse de ces variations peut s'imposer afin de bien définir les mesures à prendre.

Quelle doit être la norme de fiabilité, comment faut-il présenter les renseignements sur la fiabilité, et faut-il supprimer les données concernant les territoires qui ne répondent pas à la norme?

Dans certains cas, par exemple, le coefficient de variation des chiffres servant au calcul d'un indicateur est tel que ces chiffres ne répondraient aux normes de fiabilité adoptées par Statistique Canada pour être publiées. Pourtant, l'inégalité entre les femmes et les hommes dans différentes sous-populations peut être si importante et si constante qu'il serait dans l'intérêt public de publier cet indicateur.

En outre, si l'on présente des données pour un territoire, des pressions vont s'exercer afin qu'on en fasse autant pour tous les territoires. Or, on a encore peu étudié les répercussions d'une telle décision lorsque le degré de variabilité ou le risque de distorsion des tendances fluctue considérablement d'un territoire à l'autre. Cette préoccupation générale soulève la question pratique suivante : Faut-il supprimer les estimations fondées sur de petits échantillons tirés de petites provinces s'ils ne répondent pas aux critères habituels en matière de publication de statistiques?

Quels sont les obstacles techniques à surmonter pour mieux intégrer la sexospécificité aux principaux systèmes comptables?

Nous n'avons absolument pas eu le temps de réfléchir à cette question importante. Comme on ne peut en faire abstraction, nous la posons ici afin de stimuler une discussion utile au cours du symposium. Cette discussion pourrait porter sur les questions suivantes : Quelle serait la nature d'un PIB qui tiendrait mieux compte des écarts entre les sexes? Quels seraient les moyens à prendre pour apporter ce genre de modification au PIB? Quelle serait la nature d'un « indicateur d'évolution générale » qui pourrait mieux mesurer les écarts entre les sexes?

En guise de conclusion

Comme nous l'avons souligné au départ, le présent document ne constitue pas une communication au sens où on l'entend habituellement. On n'y

trouve donc pas de fil conducteur qui aboutirait à une conclusion. Il s'agit plutôt d'une série de pistes de réflexion visant à déclencher ou à stimuler, dans le cadre du Symposium, une discussion et des recommandations que nous espérons fructueuses.

Bibliographie

Agence canadienne de développement international. (1997). *The why and how of gender-sensitive indicators: A project level handbook*. Ottawa : Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Hedman, B. et Perucci, F. (1997). *New challenges in the improvement of gender statistics*. Document présenté lors de la 31^e séance du congrès de l'Institut international de statistique., Istamboul (Turquie), les 18-26 août.

Hedman, B., Perucci, F. et Sundstrom, P. (1996). *Engendering statistics: A tool for change*. Suède : Statistics Sweden.

Ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine. (1997). *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes*. Ottawa : Condition féminine Canada.

Nations Unies. (1995). *The world's women, 1995: Trends and statistics*. Social Statistics and Indicators, Series K, No. 12. New York : Nations Unies.

Programme des Nations Unies pour le développement. (1995). *Human development report, 1995*. New York : Oxford University Press.

Statistique Canada. (1990). *Portrait statistique des femmes au Canada*. Division des statistiques sociales, du logement et des familles, Projet des groupes cibles, n° 89-503F au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Ministère d'Approvisionnement et services Canada.